



## SO WHAT ?

N° 43

Editorial



À la une ce mois-ci, une actualité outre-Manche affectée grandement par un contexte international tendu. Alors que le président des États-Unis a martelé pendant des semaines son intention d'annexer coûte que coûte le Groenland - territoire autonome rattaché à la Couronne danoise - le Royaume-Uni semble, de crise en crise, se rapprocher toujours davantage de ses voisins européens. Cette dynamique est d'autant plus perceptible qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans les relations entre Londres et Bruxelles, marqué par des négociations en vue d'un partenariat renforcé presque 10 ans après le vote de sortie en juin 2016.

Sur le plan intérieur, l'actualité politique prolonge les incertitudes des mois précédents. Si Keir Starmer est toujours en poste et ne manque pas de mettre en avant son bilan, l'élimination d'un adversaire potentiel par des stratégies d'appareil pourrait nourrir un mécontentement croissant à son encontre. C'est, néanmoins, du côté de la droite que l'actualité se concentre. Une série de défections de figures importantes du Parti conservateur vient, en effet, renforcer les rangs du *Reform UK* de Nigel Farage, au point de faire douter de la stabilité du centre de gravité de la droite britannique et de son leadership.

D'un point de vue plus directement juridique, le débat autour de la proposition de loi sur le suicide assisté se prolonge. Son adoption - ou son rejet - pourrait finalement ouvrir une véritable crise constitutionnelle, en opposant la légitimité démocratique de la Chambre des communes à la légitimité constitutionnelle de la Chambre des lords non élue.

La réforme des jurys, enfin, évoquée dans notre précédent éditorial ([So What ? n°42](#)), pourrait, elle aussi, produire des effets inattendus sur des droits pourtant garantis, au premier rang desquels figure la liberté de manifester. Elle s'inscrirait ainsi dans un mouvement plus large de durcissement,

révélateur d'un nouveau resserrement des conditions d'exercice de la vie démocratique. Enfin, du côté des Nations, les élections locales semblent nettement favoriser, en Écosse comme au pays de Galles, les partis indépendantistes, ravivant les interrogations sur l'équilibre territorial du Royaume-Uni et sur la solidité du cadre de la dévolution à l'approche des échéances électorales de 2026.

### Un fossé Atlantique qui se creuse...

Si Donald Trump avait souhaité susciter face à lui un front commun, il n'aurait guère pu mieux s'y prendre. La politique de la division a pourtant longtemps constitué, sur le Vieux Continent, une stratégie efficace, tant l'Europe s'est historiquement montrée prompte à l'entredéchirement. Or, c'est une tout autre voie qu'a empruntée le leadership étasunien. Le mépris affiché, à la fois manifeste, généralisé et indifférencié, du président des États-Unis à l'égard de ses alliés européens - qu'il malmène sans distinction - tend à les rassembler face à un adversaire commun. Tout au long de l'année 2025, Keir Starmer s'est efforcé d'apaiser son homologue américain en mettant en avant la singularité de la relation unissant le Royaume-Uni à son ancienne colonie, une stratégie qui avait abouti à un accord commercial relativement privilégié pour Londres, du moins en comparaison de celui conclu avec l'Union européenne. Cette fois toutefois, le Premier ministre britannique s'est vu contraint de mettre le holà.

Face à une animosité d'une intensité inédite, la réaction des Européens a été, pour l'essentiel, unanime en soutien au Danemark - y compris celle du Royaume-Uni, par la voix de son gouvernement. Un contingent symbolique, composé de forces issues de six nations, a ainsi été



déployé au Groenland. Lorsque Donald Trump a, comme à son habitude, instrumentalisé les droits [de douane à des fins coercitives](#), [le Royaume-Uni a cette fois protesté et s'est aligné sur la position de ses voisins européens](#). Le président américain ne s'en est toutefois pas tenu là, allant jusqu'à dénigrer une nouvelle fois l'engagement des soldats britanniques - et plus largement de l'OTAN - en Afghanistan. Il continue, par ailleurs, d'évoquer la possibilité de revenir sur l'accord conclu avec Londres concernant la [restitution de l'archipel des Chagos](#) à l'île Maurice, et du versement d'un loyer pour le maintien d'une présence militaire anglo-américaine, et ce, alors même que les États-Unis avaient validé cet accord moins d'un an auparavant. [Un tel contexte fragilise profondément la relation de confiance transatlantique](#), au point de susciter des interrogations sur la solidité d'autres accords stratégiques, notamment dans le Pacifique, à [l'image de l'AUKUS](#) et de la coopération militaire qu'il organise autour des sous-marins nucléaires.

### **... Et une Manche qui rétrécit**

Cette montée de la défiance s'accompagne, en parallèle, d'un rapprochement à la fois stratégique et économique avec les voisins européens. Certes, le gouvernement britannique continue d'exclure officiellement tout retour dans l'Union européenne ou dans une union douanière. Mais, dans les faits, des avancées significatives se dessinent sur plusieurs dossiers précis qui, pour techniques qu'ils paraissent, n'en sont pas moins hautement symboliques.

On relève d'abord le retour du Royaume-Uni dans le programme d'échanges universitaires Erasmus à compter de la période 2026-2027. [Le ministre chargé des relations avec l'UE, Nick Thomas-Symonds](#), s'est félicité d'une « victoire pour les jeunes », estimant qu'elle faisait tomber « un obstacle supplémentaire ». Rappelons que le

Royaume-Uni a quitté par lui-même le programme Erasmus en 2021. Londres s'est engagé à hauteur de 500 millions de livres, une contribution appelée à augmenter si le partenariat devait se prolonger, l'Union rappelant que le financement du dispositif repose, à terme, sur une participation proportionnée aux capacités économiques de chacun.

Deux autres rapprochements sont également à l'étude, bien qu'ils n'en soient encore qu'au stade des négociations. Le premier concerne [l'intégration du Royaume-Uni au marché commun européen de l'électricité](#). Si les deux parties reconnaissent l'intérêt d'une coopération accrue, celle-ci impliquerait nécessairement un alignement dynamique sur la réglementation de l'Union. Le second porte sur le [marché unique des biens agricoles et phytosanitaires](#), qui supposerait là encore une convergence normative.

Ces évolutions ne sont pas anodines. La souveraineté réglementaire avait été présentée, après le Brexit, comme l'un des principaux leviers du redressement économique britannique. On se souvient notamment des investissements massifs consentis pour les infrastructures douanières, en Irlande du Nord comme à Douvres, dont une large part deviendrait obsolète en cas d'accord. À ce stade, la [Commission européenne s'est contentée de publier une position provisoire](#), dans l'attente d'une validation par le Conseil et les États membres. Il est toutefois acquis que le [Royaume-Uni devrait contribuer, de manière proportionnée, au fonctionnement et au financement du marché unique](#) - une nouvelle ligne rouge du Brexit appelée à s'effacer.

Même au stade exploratoire, [les Européens entendent par ailleurs se prémunir contre tout revirement de la politique britannique](#), en envisageant l'intégration d'un mécanisme contraignant de sanctions en cas de retrait prématuré, [aussi appelée la Farage clause](#). Un rapprochement, donc, mais sans naïveté : [le](#)



divorce passé continue de hanter le présent, bien que des leçons semblent avoir été tirées.

Dans ce contexte, l'image d'une Global Britain brandie par les promoteurs du Brexit il y a moins de dix ans apparaît aujourd'hui singulièrement lointaine, d'autant plus que les avancées actuelles consistent, pour l'essentiel, à abattre les barrières que le Royaume-Uni a lui-même dressées ces dernières années - revenant ainsi, presque pas à pas, vers un *status quo ante*.

Notons que, parallèlement à ce recentrage européen, le Royaume-Uni cherche également à se rapprocher de la Chine, tout en exprimant simultanément de vives inquiétudes quant au projet de méga-ambassade chinoise à Londres, perçue par certains responsables comme un potentiel nid d'espionnage (voir *So What* n°40). Comme l'a remarqué Nick Whittaker, la politique étrangère britannique demeure un savant mélange de pragmatisme et de principes, de sorte que rien n'est jamais acquis, et rien n'est jamais définitivement perdu non.

### **Un champ politique en vaste recomposition**

Du côté du Labour, l'instabilité domine, tant la pérennité du gouvernement de Keir Starmer apparaît incertaine (*So What ?* n°42). Si le Premier ministre affirme que son « bilan est globalement bon » et qu'il a pris « les bonnes décisions », presque tous les observateurs anticipent désormais un *leadership challenge*. L'alternative la plus crédible n'est autre qu'Andrew Burnham, actuel maire de Manchester - autoproclamé King of the North. Mais la mécanique institutionnelle britannique vient contrarier cette trajectoire puisque, par convention, seul un parlementaire peut prétendre remplacer un Premier ministre. Or Burnham ne siège pas à Westminster.

C'était compter sans certaines échéances politiques : une élection partielle vient d'être

déclenchée fort à propos, dans une circonscription de Manchester, à la suite de la démission pour raisons médicales d'un député travailliste élu avec une confortable avance de 13 000 voix. Un siège sûr, et donc une opportunité idéale pour permettre à Burnham d'entrer au Parlement - et, ce faisant, de se placer en position de défier Starmer. Encore fallait-il obtenir l'investiture du parti. Or le comité de sélection du *Labour*, composé de dix membres parmi lesquels figurent Keir Starmer lui-même et plusieurs de ses proches, a refusé de le désigner, au motif qu'il lui resterait deux années de mandat municipal à accomplir. La justification peine à convaincre. Beaucoup, y compris parmi les soutiens du Premier ministre, dénoncent une manœuvre politicienne destinée à neutraliser un rival interne. L'épisode ne fait qu'aggraver la crise, désormais étendue à la gouvernance même du parti. Certains parlent ouvertement de « guerre civile », ce qui ne permet d'espérer une fin de mandat apaisée pour l'actuel Premier ministre.

À la droite de l'échiquier, le rapport de force traditionnel paraît s'inverser entre les *tories* et l'extrême droite. Dans un mouvement qui n'est pas sans rappeler les dynamiques observées en France ou en Allemagne, deux défections de premier ordre viennent s'ajouter à une série de départs antérieurs, au point que le Parti conservateur donne désormais l'impression de souffrir d'une hémorragie politique difficilement contenable. Malgré le virage très droitier engagé par sa dirigeante, Kemi Badenoch - sur la Convention européenne des droits de l'homme, l'immigration, les réfugiés ou encore la sécurité - rien n'a suffi à retenir des figures majeures du cabinet fantôme, telles que Robert Jenrick, ou l'ancienne ministre de l'Intérieur, Suella Braverman. Ces départs font suite à ceux de Danny Kruger, Andrew Rosindell, Lee Anderson, David Jones, entre autres. Au total, ce sont



désormais cinq députés en exercice qui ont [rejoint les rangs parlementaires de Reform UK](#), ce qui porte [à huit le nombre de ses députés](#).

Ce chiffre doit être relativisé au regard des 116 députés conservateurs. Numériquement, la menace reste limitée. Politiquement, en revanche, la dynamique est préoccupante, d'autant que les sondages installent durablement le parti d'extrême droite en tête. Plus révélateur encore, une part significative des soutiens de Liz Truss - Première ministre éphémère en 2022 - a désormais basculé vers *Reform UK*. [Le phénomène traduit à la fois l'échec du virage « à droite toute » tenté par les Tories \(l'électeur préférant toujours l'original à la copie\)](#) et l'approfondissement d'une fracture structurelle entre l'aile libérale-traditionnelle du parti et sa faction identitaire. Kemi Badenoch refuse pourtant d'en tirer les conséquences, qualifiant ces départs de simples « [caprices](#) ». Lors de la défection de Suella Braverman, le Parti conservateur a même préféré [mettre en cause ses capacités mentales](#) plutôt que d'interroger sa propre ligne politique. Ces déchirements publics font le bonheur de Nigel Farage, qui se pose désormais en figure à la fois conciliante et fédératrice à droite.

À mesure que les conservateurs s'enlisent dans leurs querelles internes, *Reform UK* capitalise ainsi sur leur désunion - et apparaît de plus en plus comme le principal bénéficiaire d'une droite britannique en pleine décomposition.

### **Une proposition de loi qui refuse de mourir**

Voilà près d'un an que la proposition de loi sur le suicide assisté ([Terminally Ill Adults \(End of Life\) Bill](#), voir [So What n°38](#)) est en discussion, sans avoir été ni adoptée ni rejetée. Après une troisième lecture à la Chambre des communes, elle est, au moment où ces lignes sont écrites, examinée en commission de la Chambre des Lords. La difficulté tient à sa nature même : il s'agit

d'une *Private Member's Bill*, qui n'émane pas du gouvernement et ne figurait pas non plus dans le programme travailliste lors des élections. Dès lors, la [convention Salisbury](#) - selon laquelle la Chambre des Lords ne s'oppose pas à l'adoption de réformes inscrites dans le manifeste du parti majoritaire - est inapplicable.

En conséquence, [si le texte n'était pas adopté au cours de la présente session parlementaire, il tomberait automatiquement](#), obligeant à reprendre l'ensemble de la procédure depuis le début. Certes, une réintroduction sous forme de projet de loi lors de la prochaine session reste envisageable, mais elle impliquerait une nouvelle navette parlementaire, et le gouvernement ne pourrait, au mieux, se prévaloir des *Parliament Acts* de 1911 et 1949 qu'à la session suivante pour surmonter une éventuelle opposition persistante de la Chambre haute.

C'est dans ce contexte que certains accusent les Lords - divisés quant à la légalisation du suicide assisté - de jouer la montre, cherchant à obtenir par des voies procédurales ce qu'ils ne peuvent plus espérer gagner ni par le vote ni par l'opinion publique. [Plusieurs parlementaires dénoncent ainsi un comportement jugé antidémocratique](#) de la part d'une chambre non élue face à une Chambre des Communes démocratique et largement favorable au texte. Pourtant, comme le [rappelle Mark Elliott](#), il s'agit là d'un cas de droit constitutionnel somme toute classique : en l'absence d'application de la convention Salisbury, les Lords sont pleinement fondés à s'opposer au projet. À moins d'opposer frontalement démocratie et constitution, aucune atteinte de principe ne peut véritablement être retenue.

Reste que les conventions évoluent. Et il est permis de penser que ce type d'obstruction, autrefois plus aisément toléré, l'est aujourd'hui beaucoup moins - un point que Mark Elliott élude. [Certains appellent même à un recours direct aux \*Parliament Acts\* de 1911 et 1949](#) afin de forcer



L'adoption du texte, ce qui [serait inédit dans un tel contexte](#). Cette option ouvrirait sans doute une crise institutionnelle, mais rappellerait aussi, une fois encore, que le droit constitutionnel est un droit toujours vivant, particulièrement outre-Manche.

### **Des jurys au secours des manifestants**

Nous avons expliqué dans un précédent éditorial qu'un projet de loi est en gestation au Royaume-Uni visant à abolir la plupart des jurys en matière pénale, pour les réserver aux seules infractions les plus graves (*So What* n°42). Les oppositions à cette réforme sont multiples, tout comme les justifications avancées par ses promoteurs. Mais un argument plus original mérite l'attention. Dans un billet de blog, [Nathan Whetton établit ainsi un lien direct entre l'existence des jurys populaires et l'effectivité du droit de manifester](#).

Selon le projet actuel, les infractions mineures seraient jugées soit par des juges amateurs (*magistrates' courts*), soit par une formation particulière de la *Crown Court* composée d'un juge professionnel unique. Or Whetton souligne que cette évolution pourrait se révéler particulièrement défavorable aux manifestants, dont les droits ont déjà été sensiblement restreints par plusieurs réformes récentes - tandis que les pouvoirs de la police étaient, dans le même mouvement, renforcés. Dans cette perspective, ce sont précisément les jurys, composés de pairs, qui jouent un rôle modérateur, en tempérant l'application mécanique de lois intrinsèquement répressives par des acquittements lorsque les poursuites paraissent excessives. À l'inverse, devant un magistrat professionnel ou des juges amateurs, il est bien moins probable que des affaires politiquement chargées suscitent un degré comparable de compréhension ou de sympathie. Whetton souligne en particulier que ce que l'on a appelé le « Hoffmann bargain », d'après l'obiter de

Lord Hoffmann dans *R v Jones* - selon lequel un comportement raisonnable des manifestants devait appeler, en retour, une réponse raisonnable des procureurs, des juges et des forces de l'ordre - ne correspond plus du tout à la réalité contemporaine. À la lumière de la répression particulièrement sévère dont font aujourd'hui l'objet les militants écologistes ou pro-palestiniens (voir notre article sur [l'Observatoire du Brexit](#)), ce fragile équilibre semble désormais rompu.

L'abolition des jurys risquerait ainsi de contribuer à durcir encore le régime juridique des manifestations, en privilégiant l'exécution stricte de la norme au détriment du regard des citoyens ordinaires. Ce déplacement, certes discret, marquerait un affaiblissement supplémentaire des contre-pouvoirs informels qui, jusqu'ici, permettaient parfois d'atténuer la rigueur d'un arsenal pénal de plus en plus hostile à la liberté de manifester.

### **Un nouveau cycle indépendantiste ?**

Enfin, la constitution territoriale reste dominée par [la percée \(ou la consolidation\) des partis indépendantistes en Écosse et au pays de Galles](#). En Écosse, malgré un recul électoral au niveau des Communes en 2024, le *Scottish National Party* demeure en position de force pour les élections du parlement écossais (*Holyrood*) de mai 2026. [Les sondages le placent en tête](#). Cette dynamique pro-indépendantiste s'inscrit dans un contexte où les formations favorables à l'indépendance ont systématiquement obtenu des majorités ou des positions dominantes à *Holyrood* depuis 2011, et où les [débats sur un nouveau référendum](#) continuent d'être ravivés à mesure que l'opinion publique se montre plus favorable à un tel scrutin qu'auparavant. [Notons toutefois que Reform UK semble gagner un terrain](#) important au Nord du mur d'Hadrien, signe que la fameuse



europophilie écossaise n'est jamais complètement garantie.

Au pays de Galles, les partis pro-indépendance connaissent eux aussi des niveaux de soutien significatifs à l'approche des élections au Senedd. Des sondages récents suggèrent que Plaid Cymru - épaulé par les Welsh Greens, qui partagent une orientation indépendantiste - pourrait recueillir une part substantielle du vote, au point que certains scénarios laissent entrevoir une majorité combinée des forces pro-indépendance au parlement gallois. Cette perspective serait inédite dans l'histoire politique du pays de Galles.

Dans les deux nations dévolues, ces tendances indiquent que la question de l'indépendance continue de structurer de manière croissante le débat politique dans un climat où l'union constitutionnelle du Royaume-Uni est de plus en plus contestée par des majorités électorales potentielles. Reste à savoir, toutefois, dans quelle mesure cette dynamique indépendantiste traduit une adhésion positive aux projets de sécession, ou reflète plus prosaïquement l'échec du Labour dans des territoires qui lui étaient historiquement acquis.

